

Le 15 septembre 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de
la gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demandes d'accès à l'information DAI-2023-0314

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 17 août 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

« Obtenir copie complète de toutes correspondances/lettres/courriels envoyés et reçus entre le nouveau président d'Hydro-Québec Michael Sabia avec toute personne ou organisme faisant référence à la possible réouverture de Gentilly 2 et ce entre le 1er juin 2023 au 17 août 2023. (Exclure tous les documents ciblés par ma demande qui ont déjà été rendus publics)

Obtenir copie de toutes les notes cahier de breffages sur les grands dossiers et défis d'Hydro Québec qui ont été remis au nouveau président d'Hydro-Qc Michael Sabia après que celui-ci a été nommé pdg d'Hydro-Qc par le gouvernement du Québec c'est à dire entre le 31 mai 2023 et le 17 août 2023. »

Concernant votre demande au sujet de la correspondance de Michael Sabia faisant référence à la possible réouverture de Gentilly 2 entre le 1^{er} juin 2023 au 17 août 2023, vous trouverez ci-joint copie d'un courriel et d'une revue de presse. Toutefois, certains documents visés par ce point de votre demande ne peuvent vous être communiqués, car nous les traitons de manière confidentielle. En effet, certains documents contiennent notamment des avis et des analyses, ainsi que de renseignements dont la divulgation comporterait entre autres des incidences sur l'économie et sur les relations intergouvernementales. En conséquence, nous invoquons notamment les articles 9, 14, 19, 21 à 24, 27, 31, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès ») en annexe, ainsi que le secret professionnel de l'avocat.

Par ailleurs, certains documents portant sur Gentilly 2 ont été produits ou relèvent davantage de la compétence du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès en annexe, nous devons vous référer au responsable de l'accès aux documents de cet organisme, soit :

Pierre Bouchard
Secrétaire générale
710, place D'Youville
6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : 418 691-5656 / Téléc. : 418 646-6497
accesinformation@economie.gouv.qc.ca

En ce qui concerne votre demande visant l'obtention d'une copie de toutes les « notes cahier de breffages sur les grands dossiers et défis d'Hydro Québec » qui ont été remis à Michael Sabia entre le 21 mai 2023 et le 17 août 2023, vous trouverez ci-joint une copie de certains documents qui lui ont été remis durant cette période. Toutefois, plusieurs documents visés par ce point de votre demande ne peuvent être divulgués, puisqu'ils sont formés d'avis, de recommandations et d'analyses, ainsi que de renseignements de nature commerciale, financière ou technique dont la divulgation comporterait entre autres des incidences sur l'économie et que nous traitons de manière confidentielle. À cet égard, nous invoquons notamment les articles 9, 14, 21 à 24, 27, 31, 32, 35, 37, 39 et 41 de la Loi sur l'accès en annexe. De plus, certains documents contiennent des renseignements personnels confidentiels, ou encore, leur communication comporte des enjeux de sécurité, et nous devons en refuser l'accès notamment en vertu des articles 29, 53, 54 et 56 de la Loi sur l'accès en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.